

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014**

Délibération  
n° 2014.02.055

Dépôt de la marque  
semi-figurative  
"L'ALPHA" liée à la  
médiathèque  
d'agglomération du  
GrandAngoulême

**LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2014**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

**Excusé(s) représenté(s)** :

André BONICHON par Bertrand GERARDI

**Excusé(s)** :

Redwan LOUHMAI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.02.055**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**DEPOT DE LA MARQUE SEMI-FIGURATIVE "L'ALPHA" LIEE A LA MEDIATHEQUE  
D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME**

La médiathèque du GrandAngoulême a été dénommée «L'Alpha», en juillet 2012 : simple, mémorisable, direct, le A de l'alphabet grec rappelle le A d'Angoulême et la forme du futur bâtiment vu du ciel. Il symbolise le commencement, l'ouverture vers toutes les cultures. C'est aussi un symbole scientifique qui tisse des liens avec les mondes d'aujourd'hui et de demain. Le jury a choisi d'ajouter un article léger qui rend L'Alpha familier et invite à s'y rendre. Il s'agissait ensuite de lui créer un univers graphique fidèle à l'image que la collectivité souhaitait donner à l'équipement. Ce qui a été fait au cours de l'été 2013.

Afin de minimiser le risque de voir contester par un tiers l'utilisation par le GrandAngoulême du nom de l'Alpha, il convient, comme cela fut le cas pour Mobilix, Mobilicarte, de déposer le nom de l'Alpha auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Le dépôt ne garantit cependant pas à la collectivité une utilisation pérenne du terme. En effet, un tiers peut contester le dépôt effectué par la communauté dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. De plus, passé ce délai, l'utilisation du terme déposé peut toujours être contestée par la voie de plusieurs actions juridiques.

Il n'en demeure pas moins que le dépôt d'une marque représente un faible coût (200€ pour 3 classes et 40€ par classe supplémentaire) et permet de s'assurer de l'existence ou non de contestation immédiate par un tiers. En l'absence de contestation, le nom du service bénéficierait d'une protection *a minima*. En cas de contestation, il serait possible de modifier le nom du service avant qu'il ne soit entré dans les esprits.

La protection de ces termes par l'INPI s'effectuera par leur enregistrement sous forme d'une marque semi-figurative, c'est à dire qu'à sa dénomination sera associé le graphisme réalisé sur la base de la charte graphique de l'Alpha.

Comme tous les logos des équipements communautaires, celui de l'Alpha sera suivi de la signature « GrandAngoulême ».

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 21 janvier 2014,

**Je vous propose :**

**DE DEPOSER** auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) la marque semi-figurative «L'Alpha», telle que figurant en annexe à la présente délibération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les dossiers de demande d'enregistrement auprès de l'INPI, à effectuer toutes les démarches et les procédures afférentes ainsi qu'à signer tous les actes associés.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 205 – rubrique 312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>25 février 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>25 février 2014</b>

**ANNEXE**

